
Lundi 25 novembre 2013, 20.00 heures,
grande salle de la Maison Farel, Quai du Haut 12, 2503 Bienne

Présidence: Président Fritz Marthaler
Procès-verbal: Sylvia Treuthardt, secrétaire centrale
Présents: 29 personnes dont 27 avec droit de vote
Excusés: U. Adam, M.-L. Krafft Golay, A. Leu, N. Quellet

Ordre du jour

- 1. Procès-verbal de la dernière assemblée de la Paroisse générale du 24 juin 2013**
- 2. Informations concernant le Plan financier 2013 à 2018**
- 3. Budget 2014 et taux de l'impôt ecclésiastique**
- 4. Règlements**
 - 4.1 Ordonnance concernant le fonctionnement de la Commission des immeubles**
- 5. Elections générales pour la législature 2014 à 2017**
 - 5.1 Election de la Présidence de l'Assemblée de la paroisse générale**
 - 5.2 Election de la Vice-Présidence de l'Assemblée de la paroisse générale**
 - 5.3 Nomination de l'organe de révision**
- 6. Informations**
- 7. Divers**

L'invitation à l'assemblée a été publiée dans la feuille officielle de Bienne/Evilard les 23 octobre (no 43) et 20 novembre 2013 (no 47). Une annonce supplémentaire a été publiée dans « reformiert. » du mois de novembre. Les documents pouvaient être consultés sur le site internet www.ref-bielbienne.ch. Tous les documents sont disponibles en allemand et en français.

Marc Knobloch est nommé scrutateur. Présents : 27 personnes avec droit de vote. La majorité absolue est de 14 voix.

Délibérations

Le président Fritz Marthaler salue les présents, les remercie et ouvre la séance avec une courte introduction.

Le pasteur Eric Bertholet fait une courte méditation et Doris Amsler, Présidente du Conseil de la paroisse générale lit une prière.

- 1. Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du 24 juin 2013**

Le procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire est accepté avec une abstention et remerciements à son auteure.
- 2. Informations concernant le Plan financier 2012 à 2017**

Le Plan financier est un pronostic de l'évolution des chiffres ces prochaines années. C'est un instrument de conduite pour le Conseil de la paroisse générale.

L'Administrateur central présente le plan financier dans le détail. La Paroisse générale devra compter avec une diminution continue de ses membres et la suppression de revenus fiscaux en raison de mesures politiques. Elle doit aussi compter avec de gros investissements dans les immeubles.

En raison de la révision de l'imposition des entreprises III, nous devons compter, dès 2018 avec une diminution de probablement CHF 900'000.-. Si nos charges, revenus et investissements restaient stables et que les revenus fiscaux diminuent, nous devons calculer avec une augmentation de notre découvert au bilan. Si nous n'entreprenions rien, nos fonds propres seraient en 2018 de moins CHF 1'251'000.-.

La planification des revenus fiscaux est très compliquée car les revenus en provenance des entreprises connaissent des fluctuations jusqu'à 1 million de francs.

Un plan de désinvestissement n'est pas encore disponible. La Commission des immeubles s'occupe très intensivement de ces questions et cherche des chemins et des solutions au sujet de nos immeubles.

L'Assemblée de la Paroisse générale prend connaissance du plan financier 2013 à 2018.

3. Budget 2014 et taux de l'impôt ecclésiastique

Le Président évoque les nombreuses séances nécessaires pour arriver à un budget présentable.

Il ne qualifie pas ce budget de version « économies » car la paroisse générale doit vivre avec les impôts ecclésiastiques que le canton lui reverse. Il donne la parole à Didier Juillerat de la Commission des finances qui explique le détail des chiffres du budget.

Jusqu'à présent, la présentation des comptes ne permettait pas d'avoir une vision complète pour chaque paroisse ; seules les charges courantes étaient prises en considération. Les charges du personnel (salaires, charges sociales et services spécifiques) étaient regroupées dans le budget de la Paroisse générale. Maintenant les paroisses reçoivent une vision complète des charges et des revenus. Les charges salariales sont attribuées à la paroisse respective. Les objectifs correspondent aux moyens disponibles et sont à considérer dans leur ensemble. Les paroisses sont responsables de présenter un budget équilibré.

De manière indépendante, la Paroisse générale, la Paroisse allemande et la Paroisse française établissent leur budget, il en va nouvellement de même pour le budget des immeubles. Après déduction des charges de la Paroisse générale et des immeubles, 42% des moyens restent disponibles pour les deux paroisses. Chaque paroisse reçoit 10% et le solde est réparti proportionnellement au nombre de paroissiens, actuellement 72% pour les alémaniques et 28% pour les romands. En raison d'une mutation dans le personnel, la Paroisse française présente pour 2014 un déficit de CHF 89'960.-. Cet argent devrait être économisé en 2015. La Paroisse allemande présente un déficit de CHF 5'350.-.

Le Président remercie Monsieur Didier Juillerat. Il est très reconnaissant de l'avoir comme membre de la commission des finances.

L'Administrateur central commente encore quelques chiffres. Nos subventions dépendent des revenus fiscaux et varient donc chaque année. Les montants aux budgets se basent sur les revenus 2012. Les revenus fiscaux sont budgétisés à 8 mio de francs.

Nous espérons augmenter les revenus de la fortune et les taxes d'utilisation. Ceci fait prévoir un déficit de CHF 332'700.-.

Des investissements de CHF 485'000.- sont prévus. 90% de nos revenus sont des revenus fiscaux. Les charges salariales représentent 47%, les charges pour « Biens, services et marchandises » 27% et 13% des charges totales sont liées, donc non influençables. Le pasteur Bertholet exprime son désir que les subventions à l'EPER ne soient pas oubliées et que selon les possibilités plus d'argent soit mis à disposition. En 2001 la subvention a été augmentée à 3 %, aujourd'hui elle se situe à moins de 2%.

Pour 2015, le Président espère pouvoir présenter un budget non déficitaire. Urs Stauffer, autre membre de la Commission des finances nous informe régulièrement de l'évolution des prévisions des revenus fiscaux de la ville de Bienne. Nous dépendons autant de la situation économique que politique ou publique. La future révision de la loi sur l'imposition des entreprises risque de provoquer de grosses diminutions. Monsieur Stauffer est en contact régulier avec la Conseillère fédérale Mme Widmer-Schlumpf et tout est entrepris pour que cette révision reste dans un cadre raisonnable afin de maintenir des revenus indispensables à nos membres.

L'Assemblée de la paroisse générale décide d'accepter le budget 2014 avec un excédent de dépenses de CHF 332'700.- et avec **un taux de l'impôt ecclésiastique inchangé de 0.23.**

4. Règlements

4.1 Ordonnance concernant le fonctionnement de la Commission des immeubles

L'Administrateur central explique cette ordonnance qui règle les tâches, les fonctions et les compétences de la Commission des immeubles. Il est important que la LIKO dispose d'un cahier des charges. Comme il s'agit d'un règlement, celui-ci doit être approuvé par l'Assemblée.

L'ordonnance concernant le fonctionnement de la Commission des immeubles est accepté à l'unanimité.

5. Election générales pour la législature 2014 à 2017

5.1 Election de la Présidence de l'Assemblée de la paroisse générale

Doris Amsler, Présidente du Conseil de la paroisse générale assume la présidence de l'Assemblée pour ce point de l'ordre du jour. Le Conseil de la paroisse générale propose de renouveler le mandat de Monsieur Fritz Marthaler qui accepte ce mandat. La discussion n'est pas demandée

Fritz Marthaler est nommé par acclamation Président de l'Assemblée de la paroisse générale.

La présidence de l'Assemblée est à nouveau reprise par Fritz Marthaler. Il remercie pour la confiance témoignée et espère pouvoir participer au rétablissement des finances.

5.2 Election de la Vice-Présidence de l'Assemblée de la paroisse générale

Madame Claire-Lise Renggli a occupé cette fonction pendant de nombreuses années et le Président la remercie chaleureusement pour sa collaboration. Madame Renggli ne désire pas être réélue dans sa fonction. A ce jour aucune proposition n'a été faite pour sa succession. Une représentation des romands est désirée. D'éventuelles propositions sont les bienvenues. Sur proposition du pasteur J.-E. Bertholet et après courte discussion, Monsieur Daniel Suter se met à disposition.

Daniel Suter est élu avec beaucoup d'acclamations, Vice-président de l'Assemblée.

5.3 Nomination de l'organe de révision

Le Conseil de la paroisse générale a fait des demandes d'offres auprès de trois fiduciaires. Il propose la maison BDO Suisse, succursale de Bienne qui avait repris le mandat du Bureau de révision Beat Feurer et avec laquelle de bonnes expériences ont été faites jusqu'à maintenant. La maison BDO est entre autre aussi l'organe de révision de la ville de Bienne. La Fiduciaire BDO est nommée organe de révision pour la période de 2014 à 2017 à l'unanimité.

Informations

- 6** Pas d'information

Divers

- 7** Le Président remercie toutes les collaboratrices et collaborateurs des paroisses qui, parfois dans des circonstances difficiles, ont dû travailler avec moins de moyens. Il remercie tous les Conseils et responsables des deux paroisses qui montrent un engagement exemplaire. Un grand merci également à l'Administration centrale qui accomplit toujours son travail avec efficacité et compétence.

Le Président remercie chaleureusement les personnes présentes pour leur engagement et leur participation à la responsabilité commune. Il clôt l'assemblée avec ses meilleurs vœux pour ce temps de l'Avant et de Noël ainsi que pour la nouvelle année.

Fin de l'Assemblée : 21.45 h.

Pour l'Assemblée de la paroisse générale

Le Président

La secrétaire

Fritz Marthaler

Sylvia Treuthardt